

### ANCIENNETÉ

- Ancienneté dans le poste actuel au 31/08/15 (titulaire) : 10 points par an 10 × ... = ...
- Majoration de 25 points par tranche de 4 ans d'ancienneté dans le poste 25 × ... = ...
- Échelon acquis au 31/08/14 (promotion) ou au 01/09/14 (classement initial ou reclassement) : 7 points par échelon 7 × ... = ...
- Hors classe : 49 points, classe exceptionnelle : 77 points, dernier échelon : 98 points forfaitaires = ...
- Ex-titulaire non reclassé : 7 points par échelon dans l'ancien corps 7 × ... = ...

### AFFECTATIONS ET FONCTIONS SPÉCIFIQUES

- Affectation en REP, REP+, politique ville précédemment classée APV : *cf. tableau p. 10-11*
- Affectation en REP, REP+, politique ville qui n'était pas classée APV en 2013-2014 : *cf. tableau p. 10-11*
- TZR stabilisé à sa demande durant 5 ans après le 01/09/2006 : 100 points

### SITUATIONS INDIVIDUELLES

#### Stagiaires (les bonifications 1, 2 et 3 ne sont pas cumulables)

1. Pour ceux de l'année et pour les ex-stagiaires des deux dernières années qui ne les ont pas utilisés : 50 points utilisables une seule fois sur le vœu 1 = ...
2. Pour les ex-titulaires (non-enseignants) : 1 000 points sur l'académie antérieure = ...
- Pour les ex-contractuels (enseignants, CPE, COP) ou Mi-SE ou aides éducateurs : 100 points (sous condition de durée de service) ou 115 ou 130 points (*cf. p. 7*) = ...
3. Pour tous, sur le vœu correspondant à l'académie de stage : 0,1 point = ...

**Situation médicale** grave d'un enfant ou situation de handicap de l'agent ou de son conjoint : 1 000 points (au vu du dossier) = ...

**Sportif de haut niveau** : 50 points par année d'ATP (maximum 200 points) 50 × ... = ...

#### Vœux géographiques particuliers

- Vœu unique Corse : 600 points en 1<sup>re</sup> demande, 800 points si 2<sup>e</sup> demande, 1 000 points pour 3<sup>e</sup> demande consécutive. = ...
- Stagiaire ex-contractuel en Corse (sous condition de durée de service) : 800 points sur vœu unique Corse = ...
- Vœu DOM ou Mayotte : 1 000 points sur l'académie en 1<sup>re</sup> position (sur justification) = ...

**Vœu académique préférentiel** (exprimé en 1<sup>er</sup> vœu) : 20 points par an à partir de la 2<sup>e</sup> demande 20 × ... = ...

### SITUATION FAMILIALE

- Rapprochement de conjoints sur académie du conjoint et limitrophes (le 1<sup>er</sup> vœu doit être l'académie de résidence (professionnelle ou privée) du conjoint) : 150,2 points = ...
- Résidences professionnelles dans deux académies non limitrophes : +200 points = ...
- Années de séparation : entre 95 et 600 points en fonction de la situation (*voir tableau p. 10*) = ...
- Enfant à charge (moins de 20 ans au 01/09/15) : 100 points par enfant 100 × ... = ...
- Agent élevant seul un ou plusieurs enfants ou rapprochement de la résidence de l'enfant de moins de 18 ans au 01/09/15 : 150 points forfaitaires (sur 1<sup>er</sup> vœu et académies limitrophes) = ...
- Mutation simultanée de conjoints (2 titulaires ou 2 stagiaires) sur académie choisie et académies limitrophes : 80 points = ...

**TOTAL (ATTENTION, CELUI-CI PEUT DIFFÉRER SELON LES VŒUX)** = ...